



Contre la casse organisée de notre administration !

Malgré le désaveu des récentes élections, le gouvernement ré-affirme ses politiques d'austérité et endosse la responsabilité de la montée nauséabonde de l'extrême droite. Dans un tel contexte il faut contraindre le gouvernement à négocier sur la base de nos revendications.

Le 28 mai, Maryse Lebranchu a annoncé de façon imprécise la mise en place d'un mécanisme d'allègement de cotisations retraites pour les fonctionnaires. Les agents touchant entre 1 et 1,5 fois le SMIC verraient les cotisations retraites être allégées de façon dégressive à compter du 1er janvier 2015 pour augmenter leur pouvoir d'achat (jusqu'à 500 € par an ?). Mais cela se ferait sur le dos du financement de la protection sociale. Les gains en pouvoir d'achat se traduiraient par des pertes ultérieures (baisse de prestations). Aucune revalorisation de la valeur du point d'indice n'est prévue. Par ailleurs, la mise en place de la prime d'accueil de 400 € va générer des mécontents chez les exclus et chez ceux qui ne la percevront que partiellement. Sur le dossier indemnitaire, des agents seront lésés. Quant à l'emploi, l'appel de 500 lauréats sur les listes complémentaires des concours C est loin d'être suffisant, car il demeurera encore plus de 1000 emplois vacants malgré cette mesure après appel des listes principales. Ces « bougés » tout relatifs sont à mettre à l'acquis de la mobilisation du 15 mai et des nombreuses pétitions, mais nous ne pouvons nous en satisfaire !

Le gouvernement s'obstine dans le pacte d'austérité et les cadeaux au patronat (exonérations de cotisations, pas de contrôle sur l'utilisation du CICE, relation de confiance plutôt que contrôle fiscal, etc.). Alors que les dotations aux collectivités locales sont déjà réduites de 10 milliards, il prévoit la suppression de la clause de compétence générale des départements, la fusion des régions, l'accélération du processus de regroupement autoritaire des communes. L'article 22 du projet pré-

voit la création de maisons de service au public rassemblant des services publics et privés. C'est clairement notre réseau de proximité et nos statuts qui sont visés. Quant à nos missions et nos conditions de travail, les directions locales doivent envoyer ces jours-ci les plans triennaux de restructurations à la DG dans le cadre de la démarche stratégique : nouvelles concentrations/fusions de services, remises en cause de missions, priorisations, et toujours moins d'agents pour toujours plus de stress ! A Paris, la direction présentera aux organisations syndicales une série de restructurations lors du CTL du 8 juillet.

Alors toutes et tous ensemble, invitons-nous auprès de la direction avant l'ouverture du CTL pour exprimer avec force et détermination notre refus de la casse organisée de notre administration fiscale, de nos missions et de nos conditions de travail !



CGT FINANCES PUBLIQUES PARIS

6 rue St Hyacinthe 75001 Paris

☎ 01 44 86 87 49

cgt.dr.fip75@dgfip.finances.gouv.fr

<http://www.cgtdgfip75.org>



Retraites, emplois, salaires

On ne veut pas en rester là

Rejoignez-nous !

Syndiquez-vous !

CONTRÔLE FISCAL

PACTE D'IRRESPONSABILITÉ

Le Pacte de responsabilité comporte un volet sur la fiscalité, discuté notamment lors des Assises de la fiscalité du 1er trimestre 2014, pour favoriser la compétitivité des entreprises.

Les organisations patronales ont présenté leurs « revendications » :

- développement du rescrit fiscal,
- demande de plus de garanties supplémentaires pour l'entreprise lors des contrôles, par exemple sur les motivations des rectifications,
- limitations voire dispense, en cas de régularisation spontanée, de pénalités,
- fin du privilège du Trésor.



Lors de groupes de travail tenus en février et en mars 2014, la direction générale a livré les pistes du plan d'adaptation du contrôle fiscal qui répondent largement aux attentes du patronat.

Tout d'abord, elle propose d'instaurer la relation de confiance directement inspirée du modèle des Pays-Bas. Les opérations dites de « revue fiscale » interviendraient avant le dépôt des déclarations fiscales. L'administration pourrait accéder aux documents comptables et juridiques et corriger les erreurs ou omissions de l'entreprise qui est présumée de bonne foi. En échange, l'administration s'abstiendrait de tout contrôle ultérieur. Cette « modalité » est expérimentée par 12 entreprises relevant de la DVNI, de la DGE ou des DIRCOFI Île-de-France Est et Ouest. C'est dans ce cadre que le PCE du 9^e arrondissement a été concerné par cette opération. La direction générale a d'ores et déjà prévu d'élargir cette relation de confiance.

Ensuite, il est proposé d'instaurer un climat de confiance, par lequel l'administration informerait les entreprises de schémas qu'elle

juge frauduleux et les inviterait à régulariser spontanément leur situation dans un délai déterminé avec réduction des pénalités.

Pour les groupes intégrés ou informels de sociétés, une décision prise pour la société mère ou une des filiales emporterait décision similaire pour tout le groupe, avec nécessité d'informer systématiquement le service gestionnaire du dossier de la mère (DGE ou SIE) pour centraliser les informations.

Pour les interlocutions, il serait nécessaire de « prendre plus de hauteur » pour « pouvoir déjuger plus facilement » le service vérificateur (*sic*).

Il est proposé que les commissions départementales se réunissent plus souvent, afin de réduire les délais actuels, voire que des commissions régionales soient créées, dans un souci d'harmonisation.

Lors de la première intervention dans l'entreprise, le vérificateur devrait informer celle-ci des motifs du contrôle et de la conduite des opérations. Il s'agirait aussi de contractualiser les relations avec l'entreprise par un support écrit formalisant l'annonce des motifs de programmation et les axes d'investissements, ainsi que les délais des actes de procédures.



L'administration souhaite également que les contrôles sur pièces, vérifications ponctuelles ou générales soient choisis en fonction des enjeux.

Enfin, le système des pénalités, hors procédures d'office, serait trop binaire (0 % ou 40 %) ; il est proposé qu'il soit proportionnel et assoupli, notamment pour sanctionner moins sévèrement une 1ère infraction et plus durement les cas de récidive.

La publication, le 22 mai, du « plan de lutte contre la fraude aux finances publiques en 2014 » confirme la nette accélération de la refonte du contrôle fiscal avec d'un côté la volonté répressive, l'exemplarité avec la « police fiscale », la création d'un parquet financier et de l'autre, la relation de confiance généralisée et les régularisations de plus en plus suscitées (la publicité faite par les ministres sur la cellule de régularisation des avoirs à l'étranger ne relève pas du hasard).

S'ajoutant à la persistance des indicateurs quantitatifs et à ALTO 2 (accès aux comptabilités numérisées), qui allonge les délais de procédures, ce plan préfigure une modification en profondeur des structures et de la mission du contrôle.

Pour la CGT, il s'agit d'une dérive inacceptable vers un rôle de conseil aux entreprises.

Analyse risque ou rentabilité ?

À Paris, une cellule de soutien à la programmation a été créée en début d'année sur demande expresse de M. Parini. Elle a pour objectifs d'une part de constituer un interlocuteur unique pour les DIRCOFI et d'autre part d'améliorer la programmation du contrôle fiscal externe (CFE) en « professionnalisant l'analyse-risque » (*sic*). Concrètement sur ce point, la cellule aurait pour rôle de traduire en requêtes les axes de contrôle proposés par les autres acteurs de la programmation (divisions du contrôle fiscal et PCE) et de fournir à ces derniers des listes de dossiers à exploiter.

Lors du CTL du 29 avril¹, la CGT a fait valoir des réserves et a voté contre le projet de l'administration. En tout premier lieu, aucun emploi n'est créé pour la pourvoir, les 3 collègues qui y sont affectés étant détachés de leurs services. Autre point d'inquiétude, la possible perte d'autonomie et d'initiative des agent-es des PCE devant traiter des listes, dont le caractère obligatoire n'avait pas été tranché par la direction. Enfin, une centralisation excessive de la programmation pourrait conduire à l'orienter selon certains critères exclusifs comme la rentabilité des CFE.

¹ Voir le compte-rendu : <http://cgtgdfip75.org/spip.php?article2332>

SOS brigades fantômes

Dans le cadre du compte-rendu de la CAP d'affectation locale des inspecteurs au 1^{er} septembre 2013, la CGT écrivait : « 5 brigades départementales de vérifications sont gelées : la 4^e BDV et 7^e BDV Ouest, la 7^e BDV Nord, la 8^e BDV Sud et la 6^e BDV Est. Les collègues sont détachés au 2/3 sur d'autres brigades et pour 1/3 sur d'autres services. S'agissant de ces brigades fantômes l'administration se range derrière le manque d'IP à Paris et les décisions à venir de la DG ». La 12^e BDV Centre est elle aussi sans chef de brigade depuis le mois d'octobre 2013.

Dans le cadre des suppressions d'emplois, nous apprenions que 19 emplois d'inspecteurs principaux seront supprimés au 1^{er} septembre 2014 (soit les emplois vacants) hors projet de loi de finances. Interpellé sur ce point lors de l'audience collective du 23 janvier, M. Parini promettait de saisir par écrit la direction générale. Une promesse non tenue comme d'habitude.

La CGT saisit la direction générale à l'occasion du Comité technique de réseau (CTR) du mois de juin. Toutes les postes vacants doivent être pourvus même ceux d'IP !

La richesse cachée des nations Enquête sur les paradis fiscaux

L'intérêt de cette étude de l'économiste Gabriel Zucman sur les paradis fiscaux réside dans le chiffrage des sommes faramineuses (5 800 milliards d'euros à minima dont 350 en provenance de France) qui trouvent refuge dans les paradis fiscaux, à travers une méthode basée sur la comptabilité des nations et faisant apparaître les manques à gagner en matière fiscale. Il a aussi le mérite d'avancer des propositions concrètes pour faire échec à cette fraude massive des ultra-riches qui permettraient de renflouer les finances publiques autrement qu'en ponctionnant les plus modestes. Les mesures proposées peuvent contribuer utilement à un débat de fond pour une véritable réforme de la fiscalité dans le sens de plus de justice, en opposition à la politique fiscale du gouvernement actuel et de ses prédécesseurs.

Seuil - La République des idées
11,80 €



Enquête Reims : du bla-bla mais rien de concret !

La commission d'enquête diligentée par le CHSCT suite aux nombreux droits d'alerte du 17^e bd de Reims a dressé un constat accablant¹ : accidents de service, fragilisation des personnels, nuisances nombreuses, etc.

Face à ses recommandations, les réponses de la DRFiP sont très loin d'être à la hauteur des difficultés subies par les agent-es pendant ces 2 années de travaux.

Elle préconise notamment :

- une prise en charge en amont des personnels fragilisés par une pathologie ou une grossesse,
- une meilleure coordination entre les différents acteurs du chantier pour une meilleure transparence auprès des agent-es,
- l'anticipation des travaux les plus nuisibles par des mesures de prévention et une fermeté accrue envers les entreprises,
- et avant tout une recherche systématique d'une solution immobilière de remplacement.

La DRFiP n'a fait que lister ce qu'elle avait mis en place (gazette des travaux, réunions) sans admettre la moindre défaillance. Il a fallu que les militants syndicaux du site et les représentants en CHSCT soient toujours en alerte pour exiger quelques compensations. Grâce à la mobilisation des personnels à plusieurs reprises avec l'appui des militants CGT, le site a été fermé au public et les agent-es ont obtenu 4 jours d'autorisations d'absence pour ne pas subir les nuisances de la... 4^e phase de désamiantage.

À aucun moment la DRFiP de Paris n'a véritablement reconnu la dégradation des conditions de travail et le stress très important auxquels ont été exposés les agent-es pendant ces 2 ans ; elle ne semble pas non plus prête à entendre ces préconisations pour les prochains gros travaux sur Paris. Les agent-es apprécieront... et la mobilisation collective sera encore nécessaire.

¹ <http://www.cgt dgfip75.org/IMG/pdf/REIMS-enqueteTravaux.pdf>

La dérive des Pôles

Depuis 2012 et deux groupes de travail nationaux, nous nous interrogeons sur l'avenir des Pôles enregistrement.

En mars 2013, des tests de rapprochement avec les services de publicité foncière (SPF) sont lancés sur trois sites sur lesquels ces services étaient déjà présents.

En juillet 2013, une publication du gouvernement intitulée « moderniser l'action publique » annonçait l'extension de la formalité fusionnée aux donations comportant un immeuble. Sans surprise la loi de finances 2014 entérine ce projet à compter du 1^{er} juillet 2014. Cette mo-

dification entraînera un transfert de compétence vers les SPF, mais à effectif constant. Les biens meubles quant à eux seront exclus de la « Base nationale des données patrimoniales - BNDP » faute d'anticipation logicielle.

En mai 2014, un groupe de travail national semble avoir scellé le sort des Pôles enregistrement, la direction générale prônant leur rapprochement avec les services de publicité foncière.

Dans ce contexte, leur avenir à Paris semble compromis. La CGT revendique a minima une consolidation du réseau de proximité et donc le maintien de l'ensemble des Pôles enregistrement sur leurs sites actuels avec les emplois correspondants.

Le salaire de la propreté

Les tâches de nettoyage sont sous-traitées au ministère des Finances à des sociétés privées (TFN ATALIAN actuellement). Les salarié-es commencent le plus souvent avant nous et finissent après nous.

Ces employé-es sont souvent des femmes qui ont, pour la très grande majorité, des salaires d'environ 500 € mensuels pour environ 15 heures de travail par semaine. Ces personnes

cotisent à l'assurance maladie mais n'ont pas droit aux indemnités journalières réservées aux salarié-es faisant plus de 200 heures par trimestre soit près de 16 heures par mois ; et ne parlons pas de formation professionnelle ou d'avancement d'échelon qui n'existent pas pour 99,99 % d'entre elles.

L'État et le ministère sont co-responsables avec les employeurs de cette précarité. Ré-internaliser ces missions serait une solution légitime et permettrait de ne pas laisser se développer la précarité chez les personnels du nettoyage qui accomplissent dans des conditions difficiles une mission essentielle pour tous.